

RCS : RENNES Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1969 B 00043 Numéro SIREN : 569 102 841 Nom ou dénomination : A.V.G

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2023 sous le numéro de dépôt 9589

SARL A.V.G.

Comptes annuels

Bilan

DÉPÔT DU

1111

ACTIF

CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

Frais de recherche et de développement

Concessions, brevets et droits assimilés

Fonds commercial

Autres immobilisations incorporelles

Immobilisations corporelles

Terrains

139 399

139 399

139 399

Constructions

1 387 392

1 144 114

243 279

267 317

Installations techniques, matériel et outillage

39 219

39 219

Autres immobilisations corporelles

393 339

117 810

275 529

9 766

Immob. en cours / Avances & acomptes

65 241

Immobilisations financières

Participations et créances rattachées

15

15

15

Autres titres immobilisés

Prêts

Autres immobilisations financières

457

457

457

TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ

1 959 822

1 301 142

658 679

482 196

Stocks

Matières premières et autres approv.

3 029

3 029

3 029

En cours de production de biens

En cours de production de services

Produits intermédiaires et finis

Marchandises

Créances

Clients et comptes rattachés

252 004

9 605

242 399

200 628

Fournisseurs débiteurs

1 272

1 272

Personnel

Etat, Impôts sur les bénéfices

Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires

57 204

57 204

77 568

Autres créances

19 000

19 000

14 000

Divers

Avances et acomptes versés sur commandes

Valeurs mobilières de placement

Disponibilités

9 834

9 834

35 891

Charges constatées d'avance

1 211

TOTAL ACTIF CIRCULANT

342 343

9 605

332 738

332 327

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Prime de remboursement des obligations

Ecarts de conversion - Actif

COMPTES DE REGULARISATION

TOTAL ACTIF

2 302 165

1 310 747

991 418

814 523

SARL A.V.G.

Comptes annuels

Bilan

PASSIF

Capital social ou individuel	410 128	410 128
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	345 251	345 251
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	41 013	41 013
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	117	117
Autres réserves		
Report à nouveau	-933 145	-783 789
Résultat de l'exercice	-73 545	-149 355
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	81 537	88 986
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-128 644	-47 650
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	171 347	58 158
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	171 347	58 158
Emprunts et dettes financières diverses	14 000	14 000
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	430 864	422 241
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		7 008
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	333 117	309 580
<i>Personnel</i>		
<i>Organismes sociaux</i>		
<i>Etat. Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat. Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	54 695	51 186
<i>Etat. Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	35 312	
Dettes fiscales et sociales	90 007	51 186
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	80 726	
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	1 120 062	862 173
Ecarts de conversion - Passif		

TOTAL PASSIF

991 418

814 523

SARL A.V.G.

Comptes annuels

Compte de Résultat

					Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises			1 649	0,70	-1 649	-100,00
Production vendue	173 018	100,00	233 316	99,30	-60 299	-25,84
Autres produits	7 009	4,05	75 846	32,28	-68 837	-90,76
Total	180 027	104,05	310 812	132,28	-130 785	-42,08
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de m.p & aut.approv.			4 618	1,97	-4 618	-100,00
Variation de stock (m.p.)			372	0,16	-372	-100,00
Autres achats & charges externes	168 874	97,60	170 506	72,57	-1 632	-0,96
Total	168 874	97,60	175 496	74,69	-6 622	-3,77
MARGE SUR M/SES & MAT	11 153	6,45	135 316	57,59	-124 162	-91,76
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	39 290	22,71	74 320	31,63	-35 030	-47,13
Amortissements et provisions	53 479	30,91	29 411	12,52	24 068	81,83
Autres charges	961	0,56	204 218	86,91	-203 257	-99,53
Total	93 730	54,17	307 949	131,06	-214 219	-69,56
RESULTAT D'EXPLOITATION	-82 576	-47,73	-172 633	-73,47	90 057	-52,17
Charges financières	9 290	5,37	6 826	2,91	2 464	36,10
Résultat financier	-9 290	-5,37	-6 826	-2,91	-2 464	36,10
RESULTAT COURANT	-91 866	-53,10	-179 459	-76,38	87 593	-48,81
Produits exceptionnels	24 238	14,01	33 163	14,11	-8 926	-26,91
Charges exceptionnelles	5 916	3,42	3 059	1,30	2 857	93,38
Résultat exceptionnel	18 321	10,59	30 104	12,81	-11 783	-39,14
RESULTAT DE L'EXERCICE	-73 545	-42,51	-149 355	-63,56	75 810	-50,76

SARL A.V.G.

Comptes annuels

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique



CA France

173 018

TOTAL

173 018

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL A.V.G.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 991 418 €uros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 73 545 €uros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 04/11/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en €uros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

« A.V.G »

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 410 123 Euros

Siège social : 35 rue du Manoir de Sévigné, 35000 Rennes

RCS Rennes 569 102 841

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 JUIN 2020

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'Assemblée Générale décide d'affecter en totalité la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élevant à -73.545 Euros au compte « Report à nouveau ».

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme,
Monsieur GOURIO Nicolas,

Gérant non associé

